



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le directeur  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020031

Lyon, le 13 septembre 2020,

**Objet : Fourniture de masques tissu**

Monsieur le Directeur,

Dernièrement, nous avons tous pu constater une augmentation des cas de COVID positifs parmi la population mais aussi dans les rangs des personnels du SDMIS.

Le port du masque rendu obligatoire sur voie publique et depuis peu dans les locaux du SDMIS entraîne une contrainte supplémentaire chez les agents du SDMIS, SPP, SPV et PATS qui effectuent de plus en plus de missions de dépistage et de transports de malades.

Nous considérons que les masques sont des EPI et nous vous demandons donc de fournir plusieurs masques lavables aux agents placés sous vos autorités.

Il est sans doute utile de rappeler que très prochainement le COVID va être considéré comme maladie professionnelle (source ministère de la santé).

Et enfin nous ne manquerons pas de vous rappeler l'implication très forte des agents du SDMIS durant cette période sanitaire difficile, implication devant permettre l'octroi de la prime COVID (cf. : notre demande précédente).

Certains de l'intérêt que vous portez à la sécurité et la santé de vos personnels, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL